

CYCLE SPECIALISE

Discipline : MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

PROGRAMME

- ENTREE 2026-27 -

Descriptif de l'examen

Il se déroule en 2 tours.

A - Épreuves d'admissibilité : jeu instrumental ou vocal (28 et 29 mai 2026)

a) Pour cette épreuve, le candidat ou la candidate doit présenter quatre morceaux libres pour lesquels il ou elle a fait personnellement œuvre de création (composition ou ré-appropriation, arrangements - les compositions sont particulièrement appréciées).

Le jury en choisira un ou deux qu'il devra interpréter sans partition. Il est souhaitable que ces quatre pièces proposent des caractères et de tempos variés.

b) Le ou la candidat.e présentera, outre les 4 morceaux « libres » (cf descriptif du concours d'entrée), deux morceaux au choix dans la liste imposée ci-dessous, qu'il ou elle peut interpréter à l'identique de l'original ou se ré-approprier à sa convenance.

Le jury l'invitera à jouer l'une ces deux pièces (parfois les deux), par cœur.

En cas de présentation multiple des candidats (jouant dans la même formation), nous consulter pour les modalités.

Dear Life (Caribou)

<https://youtu.be/-eKp2BO29ac>

L'écho des tirs (Keren Ann)

<https://youtu.be/WkeUc0N88Wk>

360 (Charlie XCX)

https://www.youtube.com/watch?v=WJW-VvmRKsE&list=RDWJW-VvmRKsE&start_radio=1

Sunset (Kate Bush)

<https://youtu.be/V4gn0736MPE>

Mon amour tu bois trop (Leonie Pernet)

https://youtu.be/0zDE-j_zUxo

Waiting for love (Pink)

<https://youtu.be/-7avjRQ8CJA>

I was just a kid (Nothing but thieves)

<https://youtu.be/dcGVrSeJ9co>

Into forever (Selah Sue and the Gallands)

<https://youtu.be/1fJgR2OVS9M>

One more Red Nightmare (King Crimson)

<https://youtu.be/cLoQADJnGr4>

Lady (Supertramp)

<https://youtu.be/xq14KrozZ-M>

Disco Ulysses (Vulfpeck)

<https://www.youtube.com/watch?v=F7nCDrf90V8>

- Le candidat ou la candidate se présente à cette épreuve avec ses propres musiciens accompagnants. Le nombre n'est pas limité mais nous conseillons de ne pas dépasser 6 personnes vu la place disponible et le temps d'installation/balance prévu.
- L'utilisation d'accompagnements sur supports enregistrés (« playbacks ») n'est pas conseillée mais permise.
- Il est fortement conseillé que la totalité des six morceaux présentés par le candidat ou la candidate ne soient pas joués en solo ou en duo et qu'il ou elle présente au moins un morceau en formation instrumentale et/ou vocale d'au moins trois personnes.
- Un court temps d'installation et de balance son sommaire est prévu.
- Le matériel mis à disposition sur place se compose d'une batterie complète, d'un piano électronique, d'amplificateurs (basse, guitare, clavier), d'une sonorisation légère (table de mixage, petites enceintes de façade), de microphones (SM58 et SM57) avec pieds et de pupitres. (AVOIR SES PROPRES MICROS pour cause de contexte sanitaire)
- Si des partitions existent pour les morceaux libres, elles devront être apportées en 6 exemplaires et remises au jury en début d'épreuve.
- La durée totale de cette épreuve est d'environ 20 minutes. Afin de respecter le planning de passage, la prestation pourra être écourtée par le jury.

B - Épreuves d'admission : formation, culture musicale et technique

a) **Épreuves écrites (1er juin 2026)**: la durée de l'épreuve est de 7h (3h30 le matin + 3h30 l'après-midi).

Elles comportent :

- une transcription écrite d'un cours fragment musical issu du champ des musiques actuelles amplifiées
- une analyse auditive commentée (pas de partition) de plusieurs extraits musicaux dans la sphère des musiques actuelles (musiques actuelles amplifiées, chanson, jazz ou musiques du monde)
- un questionnaire sur la théorie de la musique et l'harmonie
- un questionnaire portant les techniques du son et l'informatique musicale (sonorisation, studio, M.A.O.)

Pour ces épreuves, l'usage du diapason est autorisé.

Il ou elle doit prévoir d'apporter du papier blanc vierge ainsi que du papier à musique.

Des précisions seront apportées ultérieurement sur le matériel audio qui sera utilisé pour les épreuves de transcription et analyse auditive commentée.

b) **Épreuves orales et instrumentales (3 et 4 juin 2026)** : la durée de l'épreuve est de 20 minutes environ.

(Pour ces épreuves, le candidat ou la candidate doit avoir son instrument).

Elles comportent :

- le déchiffrage d'une partition écrite avec un court temps de préparation accompagné par un « playback »
- mémorisation/restitution : un court fragment de musique vous est proposé. Vous pouvez l'écouter autant de fois que vous le souhaitez pendant 5 minutes. À l'issue de ce temps, vous devez restituer avec votre instrument et/ou votre voix, le maximum d'éléments musicaux perçus (rythme, mélodie, harmonie, interprétation...). Vous pouvez faire suivre cette restitution d'une proposition personnelle de développement de ce matériau musical.
- improvisation/invention non préparée : un « playback » instrumental vous est proposé. Il vous est demandé de faire une proposition musicale par-dessus sans écoute préalable.

c) - Entretien : portant sur votre parcours et vos motivations (durée : 10 minutes environ)